

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2023 - 38		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date :</b> <b>18/07/2023</b>	<b>Objet :</b> Démolition d'un bâtiment et destruction d'une aire de reproduction de Faucon crécerelle – WETTOLSHEIM (68)	<b>Avis :</b> Favorable

### Contexte

La commune de Wettolsheim a entamé la destruction d'un bâtiment, pour permettre de réhabiliter un bâtiment voisin. Au démarrage de la déconstruction, un couple de Faucon crécerelle a été détecté, dans une ouverture d'un caisson en bois d'habillage de gouttière. Le chantier a donc été arrêté.

La commune a pris l'attache de la LPO pour installer deux nichoirs sur le bâtiment maintenu, en compensation.

La demande de dérogation porte sur la destruction de l'aire de nidification du couple de Faucon crécerelle, après la fin de la saison de reproduction.

La commune s'engage à suivre pendant 2 ans la colonisation des nichoirs.

### Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Faucon crécerelle ?

### Supports de réflexion

CERFA  
NOTICE

### Analyse du CSRPN

Le Faucon crécerelle est l'un des rapaces les plus abondants et répandus d'Alsace (estimation de 1200 à 2100 couples au début des années 2000 ; données LPO Alsace). Il est par ailleurs très plastique dans le choix de ses sites de nidification : en majorité sur les arbres élevés, mais aussi dans les parois rocheuses, sur les pylônes électriques, dans les clochers d'églises et dans diverses autres constructions humaines présentant des cavités suffisamment grandes pour abriter une nichée.

À Wettolsheim, c'est lors du début des travaux de destruction du bâtiment voisin de celui devant être réhabilité, que la commune a découvert au printemps un couple nicheur de Faucon crécerelle dans un caisson en bois servant d'habillage à une gouttière. Le chantier a aussitôt été arrêté, en attente de l'envol des jeunes. Celui-ci intervient généralement de fin mai à mi-août en plaine d'Alsace, avec un pic dans la première décade de juillet (données LPO Alsace).

Dans l'intervalle, la commune a aussitôt pris l'attache de la LPO Alsace pour procéder à l'installation de deux nichoirs sur le bâtiment maintenu, ceci afin d'offrir un site de nidification alternatif au Faucon crécerelle dans les années à venir, après la destruction du bâtiment qui est actuellement utilisé pour la nidification.

La nidification de l'espèce sur ce site au cours de l'année 2023 n'a donc pas été compromise grâce à l'arrêt des travaux dès la découverte du nid : les jeunes ont pu s'envoler normalement au cours de l'été.

Par ailleurs, toutes les conditions sont réunies pour la poursuite future de la nidification de l'espèce sur ce site, grâce à l'installation de deux nichoirs sous l'égide de la LPO Alsace.

#### **Avis du CSRPN**

Avis favorable.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la commission  
Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

